

Réponse du Conseil administratif à la motion du 30 novembre 2005 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 7 novembre 2006, intitulée: «Précarité et mendicité à Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui présenter un état des lieux des dispositifs sociaux mis en place par la municipalité en coordination avec l'Etat pour répondre à cette situation;
- à produire, par exemple sous forme de carte de visite, un document de petit format rassemblant les coordonnées des lieux d'urgence et à le distribuer largement.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En premier lieu, rappelons que, à la suite d'un mandat du Conseil d'Etat en 1997, le Service social de la Ville de Genève (SSVG) assume la coordination des lieux d'accueil d'urgence. Ainsi, le Forum contre l'exclusion a vu le jour, regroupant une soixantaine d'institutions publiques ou privées et d'associations actives en matière de lutte contre l'exclusion, coprésidé par les magistrats chargés des affaires sociales de la Ville et du Canton.

Par ailleurs, une deuxième structure issue du Forum contre l'exclusion, et dont la présidence est assumée par le magistrat chargé des affaires sociales de la Ville de Genève, a ouvert ses portes: il s'agit de la Coordination des lieux d'accueil d'urgence, rassemblant une quinzaine de lieux se trouvant être les plus impliqués dans les besoins primaires.

Ces différents dispositifs de coordination, permettant notamment de suivre l'évolution des besoins et de proposer des développements pour y répondre, ont permis à plusieurs projets de voir le jour, parmi lesquels le Club social rive droite, l'arcade parentalité et l'Association Partage (centrale alimentaire).

Depuis ces six dernières années, le secteur exclusion du SSVG s'est considérablement développé et joue un rôle reconnu dans le dispositif social présent sur le territoire genevois.

Actuellement, l'offre proposée par la Ville de Genève est organisée de la manière suivante:

Deux structures d'accueil de jour:

- Club social rive gauche (CSRG), rue Hugo-de-Senger 2, 1205 Genève;
- Club social rive droite (CSRD), rue du Temple 10, 1201 Genève.

Chacune de ces structures est ouverte six jours sur sept. Le jour de fermeture hebdomadaire étant alterné, un accueil de jour est garanti 364 jours par année (1^{er} janvier fermé).

Hormis la distribution de petits-déjeuners et de repas, une écoute et un accompagnement social sont proposés aux usagers/ères. De plus, diverses activités ont été développées, comme l'aide aux démarches administratives, des ateliers de peinture ou d'entretien du matériel. Une nouvelle prestation d'accueil parents-enfants a débuté cet automne au CSRD, en collaboration avec la Délégation à la petite enfance.

Une structure de mise à disposition de logements temporaires:

- Unité logement temporaire (ULT), rue Hugo-de-Senger 4, 1205 Genève.

L'ULT gère environ 80 appartements mis à disposition par la Gérance immobilière municipale (GIM), lesquels accueillent plus de 180 personnes dont une cinquantaine d'enfants.

Ces logements sont destinés prioritairement à des personnes sans domicile fixe ou sans logement stable. La durée d'hébergement varie entre six et douze mois.

Durant cette période, un accompagnement social avec des objectifs précis, définis avec la personne logée, est mis en place afin de favoriser, à terme, un logement plus stable. Dans la mesure du possible, ce travail est réalisé en collaboration avec les institutions partenaires.

Un lieu d'hébergement d'urgence en hiver:

- Abri de protection civile, rue des Vollandes 35, 1207 Genève.

Afin de renforcer les capacités d'hébergement d'urgence pendant les périodes de grand froid, le SSVG ouvre, depuis plusieurs années consécutives, un abri de protection civile de mi-novembre à la fin mars.

Cet abri est un lieu d'accueil précaire à bas seuil d'accès destiné aux personnes sans domicile fixe.

Durant l'hiver 2007/2008, environ 700 personnes ont été accueillies, ce qui représente 15 000 nuitées.

De plus, deux collaborateurs/trices effectuent chaque nuit des rondes nocturnes afin de repérer les personnes qui sont à la rue et les inviter à se rendre dans l'abri de protection civile.

Un lieu d'hébergement d'urgence en hiver dédié aux Roms:

En prévision d'un éventuel afflux important de Roms sur le territoire genevois, un deuxième abri a été ouvert pour accueillir les femmes et leurs enfants.

Période du 16 au 30 novembre 2007 – Abri PC Carouge:

123 nuitées, dont 9 correspondant à un enfant.

Période du 4 au 25 mars 2008 – Abri PC Frontenex:

232 nuitées, 0 enfant.

Enfin, et en réponse à la demande de produire un document sous forme de carte de visite rassemblant les coordonnées des lieux d'urgence, nous signalons que le SSVG édite chaque année une brochure, «Les lieux d'accueil d'urgence à Genève», plaquette diffusée à 12 000 exemplaires et connue tant par l'ensemble des partenaires que par les personnes concernées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le 5 novembre 2008.